

« Si un jour on te reproche que ton travail n'est pas un travail de professionnel, dis-toi bien que l'Arche de Noé a été construite par des amateurs et le Titanic par des professionnels »

LE PETIT HÉMI-LIEN 2020 « 24ème année »

Mensuel, annonceur de l'asbl G.E.H (Groupe d'Entraide pour Hémiplégiques) : 4-595970-84

N°02/2020 (février)

agrégation postale P 401132 Bureau de dépôt : 1390 Grez-Doiceau

SIEGE SOCIAL : 27, rue de l'Eglise St Pierre ♦B. 1390 GREZ-DOICEAU

E-Mail : g.e.h@scarlet.be

☎ : 010 /81.68.46 (Mer. & Ven. après-midi de préfér.) ♦Banque : compte **IBAN** : **BE48 1149 0592 1427**

Antennes :

1. CHARLEROI ET REGION : Rue de la Dîme, 26 - 6120 Nalinnes (071/21.68.28)
2. NAMUR ET SA REGION : Ch de Dinant, 343/6 - 5000 Namur (081/22.47.59)
3. LIEGE ET SA REGION : rue Nicolas Lenoir, 83 4340 Awans (0477/13 30 64)
4. NIVELLES ET REGION : 55 rue Aux Cailloux - 1401 Baulers (0677/21.79.05)
5. TOURNAI ET REGION : Bd Roi Albert 106b - 7500 Tournai (069/84.11.66)

Site Internet : <http://www.geh- asbl.be>

6. BRUXELLES : 1/9 Av de la Basilique - 1082 Berchem-St-Agathe (02/465.66.20)
7. MONS ET REGION : R A. Charrettes 72 - 7390 QUAREGNON (065/88.51.24)
8. WAVRE ET REGION : avenue Molière, 8/4- 13001-Wavre 0475/395 396
9. ARLON ET REGION : 9 Rue Norulle, 4 - 6730 - TINTIGNY (063/44.46.79)
10. OTTIGNIES : Clos A. Sax, 3, 1342 - LIMELETTE (010/40.24.42)

Chers amis,

- - **Notre 229ème** rencontre aura lieu le **jeudi 20 février 2020 à 14heures**, à la salle Dupont du Monastère de Clerlande. Comme chaque année, au mois de février, la réunion sera consacrée à l'**Assemblée Générale**, qui vous résumera les activités de l'asbl et présentera les comptes de l'année écoulée.

Cependant, seuls les membres effectifs (en règle de cotisation) ont le droit de vote pour approbation et décharge aux administrateurs.

Malgré l'aridité des chiffres, nous vous attendons nombreux pour commenter les différentes activités et bilan chiffré du GEH. Pour accompagner ces retrouvailles quelque peu arides, **tartes et bulles seront de la partie**, comme lors de nos autres moments de partage agréables : la fête de la musique, notre barbecue, nos excursions...

Infos GEH

- **N'**oubliez pas de payer votre cotisation de 20 €, tout versement de 40€ vous octroie une déductibilité fiscale, vous assurant d'office la qualité de membre GEH. **Grand merci à ceux qui s'en sont déjà acquittés.**

Infos générales

- Intervention dans le prix de voiturettes et autres aides à la mobilité

Depuis le 1er janvier 2019, suite à la 6e réforme de l'État, les compétences liées au remboursement des dispositifs d'aide pour les personnes à mobilité réduite (voiturettes, par exemple) relèvent entièrement des entités fédérées (Communautés, Régions ou Commissions communautaires). Voici les organismes auxquels vous adresser à ce sujet :

Pour la Région wallonne : Aviq

<https://www.aviq.be/transfert-INAMI.html>

Pour la Région de Bruxelles-Capitale : Iriscare

<http://www.iriscare.brussels/fr/citoyens/personnes-en-situation-de-handicap/aides-a-la-mobilite/>

Pour la Communauté flamande : Vlaamse sociale bescherming

<http://www.vlaamsesocialebescherming.be/mobiliteits-hulpmiddelen>

Pour la Communauté germanophone : Dienststelle für Selbstbestimmtes Leben

<https://selbstbestimmt.be/mobilitaetshilfe.htmlv>

- **Nouvelles** compétences exercées par l'AVIQ depuis le 1^{er} janvier 2019 :

→Le financement des maisons de repos, des maisons de repos et de soins et des centres de soins de jour (MR/MRS/CSJ) ;

→Le financement des initiatives d'habitations protégées (IHP) ;

→Le financement des maisons de soins psychiatriques (MSP) ;

→Le financement des aides à la mobilité ;

→Le financement des infrastructures hospitalières

→Le financement de la concertation autour du patient psychiatrique à domicile ;

→L'intervention dans les frais liés à l'assistance au sevrage tabagique ;

→Certaines conventions avec des centres de rééducation fonctionnelle ;

→Le financement des services intégrés de soins à domicile - SISD ;

→Le financement d'équipes multidisciplinaires d'accompagnement de soins palliatifs.

- **Le Service de télévigilance** est un appareil d'appel à l'aide qui vous garantit de bénéficier d'une aide à domicile en cas d'urgence, 24h/24 et 7 jours/7. Grâce à la télévigilance, une personne seule, malade, âgée ou handicapée peut continuer à vivre chez elle

en toute sécurité. Renseignez-vous auprès de votre mutualité, car une intervention de télévigilance est prise en charge ou bien remboursée (mutualité Solidaris)

- **Le mandat extrajudiciaire** : une sécurité à tout âge. C'est un acte par lequel une personne capable -le mandant- donne pouvoir à une personne de confiance pour gérer son patrimoine lorsque le mandant ne sera plus capable de le faire, que ce soit physiquement ou mentalement.

Si la majorité des personnes qui établissent un mandat sont des personnes âgées, on constate un rajeunissement de la population.

Depuis mars 2019, cette gestion ne porte plus uniquement sur les aspects financiers, mais s'est aussi étendue à la personne. C'est plus sécurisant et moins impersonnel qu'un administrateur désigné par la justice de paix (profil magazine de partenamut)



- **Un ours polaire, un dauphin et un crocodile** sont en train de discuter des vacances qui approchent.

- L'un d'eux demande au dauphin : Tu vas où en vacances cette année ?

- He bien, tu sais, ma femme a des nageoires, mes enfants ont des nageoires, moi aussi j'en ai, donc on va aller du côté de la mer !

- L'ours et le crocodile : Oh c'est bien !

- Et toi l'ours, où tu vas en vacances ? demande le dauphin ?

- L'ours : « J'ai beaucoup de poils, ma femme et mes enfants aussi, donc je pense que je vais aller au pôle nord » les autres : « Cool ! » et toi le crocodile tu vas où ? demande l'ours.

- Le crocodile: « Ma femme a une grande gueule, mes enfants ont une grande Gueule, moi j'ai une grande Gueule....

Je crois qu'on va aller en France pour manifester »

- **Ribéry** reçoit son avis d'imposition. Il est très surpris de voir que ses impôts ont augmenté alors qu'il a déclaré la même somme que l'année précédente. Furieux, il se rend au centre des impôts, pour faire une réclamation.

- Monsieur le percepteur, dit-il, je ne comprends pas la hausse de mes impôts.

J'ai déclaré le même revenu que l'an dernier, deux millions d'euros par mois et j'ai une augmentation de mes impôts. Ce n'est pas possible !

- Si Monsieur, dit le percepteur, le **PLAFOND** de la Sécurité sociale a été rehaussé.

-Et alors, dit Ribéry, c'est à moi de payer les travaux ?

- **Un** homme est transporté aux urgences à l'hôpital avec les deux oreilles sérieusement brûlées.

- Comment est-ce arrivé ? Lui demande le médecin de service.

- Figurez-vous que j'étais en train de repasser une chemise, et voilà que le téléphone a sonné.

Alors machinalement, j'ai porté le fer à mon oreille et j'ai fait : « Allô ! »

- D'accord pour l'oreille droite, je comprends, mais l'autre ?

- L'autre, c'est quand j'ai voulu appeler l'ambulance.

- **Deux** grand-mères Alsaciennes discutent...

- Ma petite fille se marie la semaine prochaine !

- Ah, vraiment ? Félicitations ! Et le mari vient d'où ?

- De Faïsbouck, mais ne me demande pas où c'est !

- **Un** étudiant envoie un mail à ses parents dès qu'il a reçu ses résultats d'examens : Jury enthousiasmé. Demande une nouvelle audition en septembre

Les anniversaires GEH

-**P**armi ceux dont nous connaissons la date de naissance, en ce mois **de février** nous penserons : le **2** à Robert VERDOOT, le **6** à Jean HERMANS, le **11** à Maggy LHOST, le **13** à Martine GAILLY, le **17** à Anne DELVAUX, le **18** Eliane CLASSE, le **22** à Elise Dubois en mémoire de Gérard DEBROUX son mari, et le **23** à Thierry CARIERE

Même, et surtout, s'il leur est impossible de nous rejoindre, ils recevront comme d'habitude une petite attention du GEH par l'entremise de nos amis Marie-Jeanne et Jean-Claude ALSTEEN (081/21.21.90)

Si vous ne figurez pas encore dans notre liste, rien de plus facile ! Vérifiez et communiquez-nous votre date de naissance, par coup de fil ou courriel. Nous y apporterons toute la discrétion voulue. Nous savons que vous appréciez à chaque fois cette petite attention GEH.

Cotisation de 20.00 € au compte GEH BE 48114905921427 Exonération pour tout don de 40.00 € minimum

Prochaine réunion le jeudi 26 mars 2020 à la salle Dupont du Monastère de Clerlande N'oubliez pas de le noter sans attendre dans votre agenda.